

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AOÛT 2023 À 19h30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 7 août 2023 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #2	Yannick St-Onge	Siège #4	Albert Lacroix
Siège #3	Steve Bernier	Siège #6	Norman Heppell
Siège #5	Louiselle Trottier		

Absent : Siège #1 Marc Antoine Leduc

Tous formants quorum.

La Directrice générale / Greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette est aussi présente à cette séance.

1- BIENVENUE

Il est 19h31, le Maire Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

144-23 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Louiselle Lacroix et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

Ordre du jour

- 1) Bienvenue;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2023;
- 4) Dépôt des rapports;
- 5) Dépôt et adoption des comptes;
- 6) Inscription Steve Bernier formation le comportement éthique : 440\$
- 7) Inscription au Colloque de zone ADMQ du 12 octobre : 143.72\$
- 8) Formation SYGEM – Taxation et T4/Assurances-REER : 510\$
- 9) Prolongation du contrat de Suzanne Cholette pour l'archivage des dossiers
- 10) Regroupement d'assurances collectives Estrie-Montérégie 2024-2029
- 11) Demande de prêt temporaire en vertu de règlement d'emprunt #569
- 12) Programme d'aide à la voirie locale – voler redressement et accélération
- 13) Contrat de déneigement des stationnements municipaux
- 14) Nomination de Marie-Josée Bernier sur le Comité de Consultation en Urbanisme
- 15) Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture pour l'année 2023 : 32 357.41\$
- 16) Demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons
- 17) Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
- 18) Période de questions
- 19) Correspondances
- 20) Varia
- 21) Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

145-23 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023 À 19H30

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Albert Lacroix et résolu à d'adopter le procès-verbal du 4 juillet 2023 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

4- DÉPÔT DES RAPPORTS

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

Rapport des Premiers Répondants	2 sorties :	270.00 \$
Rapport des pompiers :	travaux :	207.43 \$

2 sorties : 1 090.38 \$
Pratique : 192.60 \$

sont déposés et classés au mérite.

146-23 5- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Albert Lacroix et résolu d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

Juillet 2023

Factures incompressibles acquittées	46 644.84 \$
Factures déjà approuvées par résolutions	285 993.92 \$
Remboursement de taxes et autres	
Liste des factures à approuver	38 593.41 \$
Salaires	27 798.30 \$

ADOPTÉ

147-23 6- INSCRIPTION STEVE BERNIER - FORMATION LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Albert Lacroix et résolu d'inscrire le nouveau conseiller Steve Bernier à la formation obligatoire sur le comportement éthique au coût de 440\$ à la date de son choix en format webinaire.

ADOPTÉ

148-23 7- INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE ADMQ DU 12 OCTOBRE

Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Norman Heppell et résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 12 octobre 2023 à Ham-Nord au coût de 143.72\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

149-23 8- FORMATION SYGEM – TAXATION ET T4/ ASSURANCES & REER

Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Albert Lacroix et résolu de permettre à la directrice générale / greffière-trésorière de suivre les formations offertes par SYGEM à l'automne afin d'être au courant des dernières règles et nouveautés sur le module taxation ainsi que sur la préparation des T4 et R1, les assurances et REER au coût de 510\$ plus taxes pour toutes ces formations en webinaire.

ADOPTÉ

150-23 9- PROLONGATION DU CONTRAT DE SUZANNE CHOLETTE POUR L'ARCHIVAGE DES DOSSIERS

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu de prolonger le contrat de Suzanne Cholette pour l'archivage de dossier et aide secrétaire jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023.

ADOPTÉ

151-23 10- REGROUPEMENT D'ASSURANCES COLLECTIVES ESTRIE-MONTÉRÉGIE 2024-2029

Attendu que conformément au Code municipal et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Saint-Eugène et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

Attendu que Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de Saint-Eugène souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaire inc. en conséquence ;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Louiselle Trottier

APPUYÉ PAR : Yannick St-Onge

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la municipalité de Saint-Eugène mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la (Ville / municipalité / MRC / Régie, autre) joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Saint-Eugène s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉ

152-23

11- DEMANDE DE PRÊT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 569

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène a adopté le règlement # 569 décrétant des travaux d'élargissement de la route Saint-Louis avec un règlement d'emprunt d'une somme de 2 378 000\$, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 19 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévues de ce règlement comporte l'aide financière de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de cet emprunt, mais qu'entre-temps elle a le devoir de défrayer différents fournisseurs et entrepreneurs assignés aux projets et que par conséquent, elle a besoin d'un prêt temporaire pour acquitter ses engagements;

En conséquence,

Il est proposé par Steve Bernier

Il est appuyé par Albert Lacroix

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Chênes d'une somme n'excédant pas 100% du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement # 569;

D'autoriser cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur;

Que Monsieur Gilles Beauregard, maire et Madame Marie-Eve Cholette, directrice générale / greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

153-23

12- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de Rang Curé-Forcier – Réfection du pavage

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yannick St-Onge, appuyée par Norman Heppell, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Eugène autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Marie-Eve Cholette, directrice générale / greffière-trésorière est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

154-23

13- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène a fait un appel d'offre sur invitation pour l'ouverture des stationnements pour l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour le déneigement des stationnements de la municipalité a été faite, le lundi 17 juillet 2023 à 11h01 par la directrice générale / greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette et l'inspecteur municipal, Éric Fredette;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'une seule soumission soit :

Les Productions Belendive (9062-3174 Québec inc) pour 1 an à 4 600\$, 3 ans à 13 800\$ ou 5 ans à 23 000\$ plus taxes

Il est proposé par : Norman Heppell

Il est appuyé par : Louiselle Trottier

Et résolu d'engager Les Productions Belendive pour l'ouverture des stationnement de l'édifice municipal (940, rang de l'Église), de la salle municipale (1028, rang de l'Église), de la station de pompage (800, route Saint-Louis), le chalet des Loisirs (701, route des Loisirs) ainsi que la patinoire située derrière le chalet des Loisirs, le stationnement des pompiers et de la bibliothèque (1065, rang de l'Église) et l'école Saint-Eugène pour une période de cinq (5) ans, soit pour la période du 15 novembre 2023 au 15 avril 2028 au montant de 4 600\$ par année plus taxes.

ADOPTÉ

155-23 14- **NOMINATION DE MARIE-JOSÉE DÉRY SUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène possède un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN membre du comité du CCU est décédé et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçue qu'une seule candidature pour le poste;

Il est proposé par Louiselle Trottier

Il est appuyé par Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité de mandater Mme Marie-Josée Déry pour remplacer Monsieur Jean-Luc Beauregard pour la fin de son mandat.

ADOPTÉ

156-23 15- **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Norman Heppell et résolu de payer la facture de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture pour l'année 2023 au montant de 32 357.41\$.

ADOPTÉ

157-23 16- **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ désire déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés de la municipalité de Saint-Eugène;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la FADOQ a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité en permettant d'offrir des activités à ses membres ainsi qu'à l'ensemble de la population de la municipalité de Saint-Eugène;

CONSIDÉRANT QUE le projet est rassembleur, donc permet de briser l'isolement social des aînés, grâce à du bénévolat des membres de la FADOQ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de soirées de jeux entre les jeunes de 13 à 17 ans et les aînés de notre municipalité verra le jour;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien ce projet, la FADOQ désire avoir du nouveau matériel, dont des tables et des chaises, un système électronique pour le Bingo, des jeux de sociétés, un système de son avec micro et du matériel pour l'activité physique;

Il est proposé par Louiselle Trottier

Il est appuyé par Steve Bernier

Et résolu d'appuyer la FADOQ dans sa demande de subvention auprès du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

158-23 17- **APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023.

Attendu que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Proposition de Steve Bernier
Appuyé par Yannick St-Onge

Il est par conséquent **RÉSOLU** d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉ

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise.

19- CORRESPONDANCE

Les correspondances sont lues et classées au mérite.

20- VARIA

159-23 20-1 COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Steve Bernier et résolu d'autoriser la directrice générale / greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette, à s'inscrire au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu à Québec les 12 et 13 octobre 2023 au coût de 475\$ plus les frais de déplacements, hébergement et repas qui ne sont pas inclus dans les frais de congrès.

160-23 21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu de lever l'assemblée. Il est 19h58.

Je, Gilles Beaugard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto. »

Gilles Beaugard
Maire

Marie-Eve Cholette
Directrice générale / greffière-trésorière